

remplace la version: 1/ Date de révision: Version: 2 / FR FR

02.08.2022

Date d'impression 19.07.23

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

# 1.1. Identificateur de produit

neomoscan FA 2036

# 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité Adresse:

Chemische Fabrik Dr. Weigert GmbH & Co. KG

Mühlenhagen 85 D-20539 Hamburg

No. de téléphone +49 40 789 60 0 No. Fax +49 40 789 60 120

www.drweigert.com

# Adresse email de la personne responsable pour cette FDS:

sida@drweigert.de

# 1.4. Numéro d'appel d'urgence

ORFILA téléphone: +33 1 45 42 59 59 (24 heures sur 24 et 7 jours sur 7)

# **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

# 2.1. Classification de la substance ou du mélange

# Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Corr. 1A H314 Eye Dam. 1 H318 H290 Met. Corr. 1

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

# 2.2. Éléments d'étiquetage

# Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

#### Pictogrammes de danger



#### **Mention d'avertissement**

Danger

#### Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

### Conseils de prudence

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de P280

protection des yeux/du visage.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever

immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se

doucher].



P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau

pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et

si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Eliminer seulement les emballages complètement vidés et fermés. Pour

l'élimination du produit restant voir fiche de données de sécurité.

# composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient hydroxyde de potassium; hydroxyde de sodium

### 2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à mentionner.

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT. Le produit ne contient aucune substance vPvB. Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes pour l'homme. Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

# **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

### 3.2. Mélanges

#### Composants dangereux

# hvdroxvde de sodium

No. CAS 1310-73-2 No. EINECS 215-185-5

Numéro 01-2119457892-27

d'enregistrement

Concentration >= 25 < 50 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Met. Corr. 1 H290 Skin Corr. 1A H314 Eye Dam. 1 H318

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Irrit. 2 H319 >= 0,5 < 2 % Skin Corr. 1A H314 >= 5 % Skin Corr. 1B H314 >= 2 < 5 % Skin Irrit. 2 H315 >= 0,5 < 2 %

hydroxyde de potassium

No. CAS 1310-58-3 No. EINECS 215-181-3

Numéro 01-2119487136-33

d'enregistrement

Concentration >= 10 < 25 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Met. Corr. 1 H290 Acute Tox. 4 H302 Voie d'exposition: orale Skin Corr. 1A H314

Eye Dam. 1 H318

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Irrit. 2 H319 >= 0,5 < 2 % Skin Corr. 1A H314 >= 5 % Skin Corr. 1B H314 >= 2 < 5 % Skin Irrit. 2 H315 >= 0,5 < 2 %

#### **Autres données**



Version: 2 / FR remplace la version: 1 / FR

02.08.2022

Date d'impression 19.07.23

pour le texte des avertissements de danger H voir rubrique 16

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1. Description des premiers secours

# Indications générales

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Procéder à un lavage corporel soigneux (douche ou bain). Dans tous les cas, présenter au médecin la fiche de données de sécurité.

Date de révision:

#### En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. En cas d'inhalation de brouillard, demander l'avis d'un médecin.

# En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup d'eau. Conduire chez le médecin.

#### En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer aussitôt sous un fort courant d'eau durant 15 minutes. Appeler aussitôt un médecin.

#### En cas d'ingestion

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Faire boire beaucoup d'eau par petites gorgées. Ne pas faire vomir.

#### Protéger les secouristes

Secouristes: Faites attention à l'autoprotection

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu à ce jour.

# 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

#### Avis aux médecins / Risques

Apres l'ingestion avec le vomissement suivant il se produit l'aspiration dans les poumons et ca peut provoquer la pneumonie chimique ou l'étouffement

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyen d'extinction approprié

Produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

#### Movens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

#### Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie. En cas d'incendie, utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

#### Autres données

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.



Version: 2 / FR remplace la version: 1 / FR

02.08.2022

Date de révision: Date d'impression 02.08.2022 19.07.23

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

## 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

# 6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

# **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

# Conseils pour une manipulation sans danger

Eviter la formation d'aérosol. Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Conserver le récipient bien fermé.

# Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Le produit n'est pas combustible.

# 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

### Température de stockage recommandée

Valeur > 0 < 30 °C

#### Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé. Aire de stockage dotée d'une bonne aération. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

### Classes de stockage

Classe de stockage d'après 8B Matières dangereuses non combustibles corrosives

**TRGS 510** 

# 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

pas de données

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

# Valeurs limites d'exposition

# hydroxyde de potassium ...%

Liste VLEP

Valeur limite à courte terme 2 mg/m³

Remarque: FT: 35

# hydroxyde de sodium soude caustique

Liste VLEP

Valeur 2 mg/m³

Remarque: FT: 20

#### **Autres données**

Autres paramètres à contrôler ne sont pas connus.

### 8.2. Contrôles de l'exposition



Date d'impression remplace la version: 1/ Version: 2 / FR Date de révision: FR

02.08.2022

# 19.07.23

### Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à disposition. Tenir une douche de secours à disposition. Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Se laver les mains avant les pauses et au moment de guitter le travail. Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).

# **Protection respiratoire - Note**

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Filtre à particules P2

#### **Protection des mains**

Gants résistant aux produits chimiques

Utilisation Contact permanent avec les mains

Matériau approprié néoprène

Épaisseur du gant 0.65 >= mm Temps de pénétration 480 min

Matériau approprié nitrile

Épaisseur du gant >= 0.4 mm Temps de pénétration 480 min

Matériau approprié butyle

Épaisseur du gant 0,7 >= mm Temps de pénétration 480 min

Utilisation Contact de courte durée avec les mains

Matériau approprié nitrile

Épaisseur du gant 0.11 mm La protection des mains doit se conformer EN ISO 374.

#### **Protection des yeux**

Lunettes avec protection latérale; La protection des yeux doit se conformer EN 166.

### Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques. Chaussures de sécurité

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

liquide État de la matière Couleur brun

caractéristique Odeur

Point de fusion

non déterminé Remarque

Point de congélation

Remarque non déterminé

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Valeur 100 °C

inflammabilité

évaluation Non applicable Limite inférieure et supérieure d'explosion Remarque Non applicable

Point d'éclair

Non applicable Remarque

Température d'inflammabilité

Remarque Non applicable

température de décomposition



Remarque

Remarque non déterminé

valeur pH

Valeur > 14

température 20 °C

**Viscosité** 

Remarque non déterminé

solubilité(s)

Remarque non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Remarque non déterminé

Pression de vapeur

Remarque non déterminé

Densité et/ou densité relative

Valeur 1,51 g/cm<sup>3</sup>

température 20 °C

Densité de vapeur relative

Remarque non déterminé

9.2. Autres informations

La limite de l'odeur

Remarque non déterminé

Le coéficient de l'évaporation

Remarque non déterminé

Hydrosolubilité

Remarque miscible en toutes proportions

propriétés explosives

évaluation non

Propriétés comburantes

évaluation Aucun(e) n'est connu(e).

Autres données

Aucun(e) n'est connu(e).

# RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

## 10.2. Stabilité chimique

Pas de réaction dangereuse connue.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

# 10.4. Conditions à éviter

Pas de réaction dangereuse connue.

#### 10.5. Matières incompatibles

Réaction fortement exothermique avec les acides. Corrode l'aluminium.

# 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu.



Date d'impression remplace la version: 1/ Date de révision: Version: 2 / FR 19.07.23 FR

02.08.2022

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

# 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë par voie orale

Espèces

**DL50** 2000 mg/kg méthode valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont Remarque

pas remplis.

#### Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

hvdroxvde de potassium ...%

Espèces

DL50 333 mg/kg

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont Remarque

pas remplis.

Toxicité aiguë par inhalation

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

Corrosion/irritation cutanée

évaluation Fortement corrosif

Les critères de classification sont remplis. Remarque

lésions oculaires graves/irritation oculaire

évaluation Fortement corrosif

Remarque Les critères de classification sont remplis.

sensibilisation

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

Mutagénicité

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

Cancérogénicité

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

### toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

**Exposition unique** 

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont Remarque

pas remplis.

exposition répétée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.



#### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme

Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes chez l'homme.

#### Expériences issues de la pratique

L'inhalation peut provoquer des irritations des voies respiratoires.

#### Autres données

Des données additionnelles aux informations données sur le produit dans la présente sous-section ne sont pas disponibles.

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

# 12.1. Toxicité

#### Indications générales

non déterminé

#### Toxicité pour les poissons (Composants)

hydroxyde de potassium ...%

Espèces Gambusia affinis

CL 50 80 mg/l

Durée d'exposition 24 h

Source ECHA

hydroxyde de sodium soude caustique

Espèces truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)

CL 50 45,4 mg/l

Durée d'exposition 96 h

# Toxicité pour les daphnies (Composants)

hydroxyde de sodium soude caustique

Espèces Daphnia magna

CE50 > 100 mg/l

Durée d'exposition 48 h

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### Indications générales

non déterminé

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### Indications générales

non déterminé

# Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Remarque non déterminé

# 12.4. Mobilité dans le sol

# Indications générales

non déterminé

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Indications générales

non déterminé



remplace la version: 1/ Date de révision: Version: 2 / FR FR

02.08.2022

Date d'impression 19.07.23

#### Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance PBT ou vPvB.

# 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

### Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement

Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

#### 12.7. Autres effets néfastes

#### Indications générales

non déterminé

## Information supplémentaire sur l'écologie

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Déchets de résidus

Code de déchets CEE 18 01 06\* produits chimiques à base de ou contenant des substances

dangereuses

Code de déchets CEE 20 01 29\* détergents contenant des substances dangereuses

Les numéros de code de déchets mentionnés selon le catalogue européen des déchets tiennent lieu de recommendation. Une détermination définitive doit être effectuée en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

#### **Emballages contaminés**

Code de déchets CEE 15 01 02 emballages en matières plastiques

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

Code de déchets CEE 15 01 10\* emballages contenant des résidus de substances

dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

# **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**



	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
Code de restrictions en tunnels	E		
Code IMDG «groupes de séparation»		18 Alcalis	
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	1719	1719	1719
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A. (hydroxyde de sodium, hydroxyde de potassium)	CAUSTIC ALKALI LIQUID, N.O.S. (sodium hydroxide, potassium hydroxide)	CAUSTIC ALKALI LIQUID, N.O.S. (sodium hydroxide, potassium hydroxide)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	8	8	8
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	II	II	II
Quantité limitée	11	11	
Les catégories de transport	2		
14.5. Dangers pour l'environnement		no	

### Information pour tous les modes de transport

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Voir paragraphes 6 à 8

### **Autres informations**

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non applicable

# RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Composants (règlement (CE) no 648/2004)

moins de 5 %:

agents de surface non ioniques, phosphonates

COV

COV (CE) 0 %

### **Autres réglementations**

Observer les contraintes liées au travail des jeunes.

**Autres informations** 



Le produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC).

# 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Classification et méthode utilisée pour la dérivation de la décision concernant la classification de mélanges conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 CLP :

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

 Skin Corr. 1A
 H314

 Eye Dam. 1
 H318

 Met. Corr. 1
 H290

#### mentions de danger H-de la rubrique 2/3

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

#### catégories de danger CLP de la rubrique 2/3

Acute Tox. 4 Toxicité aiguë, Catégorie 4

Eye Dam. 1 Lésions oculaires graves, Catégorie 1

Met. Corr. 1 Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux, Catégorie 1

Skin Corr. 1A Corrosion cutanée, Catégorie 1A

#### abréviations

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

ICAO: International Civil Aviation Organization IATA: International Air Transport Association

VOC: Volatile Organic Compound

LD: Lethal dose

LC: Lethal concentration

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: Very persistent and very bioaccumulative

SVHC: Substances of very high concern

MARPOL 73/78: International Convention for the Prevention of Pollution From Ships, 1973 as modified by

the Protocol of 1978 (MARPOL: Marine Pollution)

IBC: Intermediate Bulk Container CAS: Chemical Abstracts Service

ISO: International Organization for Standardization

OEL: Occupational exposure limit

OECD: Organisation for Economic Co-operation and Development

**UN: United Nations** 

IMO: International Maritime Organization

#### Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : \*\*\*

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.